



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique agricole

Question écrite n° 8543

Texte de la question

M. Eric Besson appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la technique de culture du semis direct. Le semis direct est une mesure conservatoire de gestion des sols et des cultures mise au point par deux agronomes américains dans les années 1960 pour répondre aux problèmes de stérilisation des sols et d'érosion des grandes plaines de l'Ouest américain. Quarante ans après, le semis direct couvre dans le monde 58 millions d'hectares dont plus de 30 000 hectares en France. Par cette technique, la semence est placée directement dans le sol qui n'est jamais travaillé, grâce à des semoirs spécialement conçus à cet effet. L'élimination des mauvaises herbes se fait avec des herbicides les moins polluants possibles pour le sol qui doit rester toujours couvert. Par son rôle de piège à nitrates et de séquestration du carbone, le couvert végétal contribue à la diminution de la pollution. Il améliore la structure du sol et le protège contre l'érosion et le ruissellement, ce sont alors moins d'engrais et de produits phytosanitaires qui partent vers les rivières et les nappes phréatiques. Il fixe l'azote excédentaire qui est recyclé puis restitué, avec d'autres éléments nutritifs, aux cultures suivantes. Il faut également souligner que le semis direct reconstitue l'humus grâce au développement de la matière organique. Les agriculteurs en semis direct depuis plus de trois ans ont constaté une augmentation de la qualité des récoltes sans perte de rendement. Si les sols sont mieux structurés, leur fertilité s'accroît. De même si le lessivage de l'azote, le ruissellement et l'érosion sont freinés, le coût des apports d'engrais est moins important. Ces agriculteurs reconnaissent communément que cette technique présente des avantages agronomiques, économiques et environnementaux, ajoutés à une meilleure gestion du temps puisque la quasi-totalité des exploitants admet avoir dégagé du temps pour suivre, par exemple, la traçabilité de leurs produits ou parfaire la connaissance de leur sol. Les agriculteurs concernés ont besoin d'un support technique inexistant à l'heure actuelle, par le biais des chambres d'agriculture et des instituts de recherche agricole. Il souhaiterait connaître sa position sur les mesures qu'il envisagerait de mettre en place pour développer cette technique et établir un programme à l'attention des instances agricoles ainsi que les moyens nécessaires à son application.

Texte de la réponse

Couvrant une surface d'environ 100 000 hectares (1 % des terres arables en grandes cultures), le semis direct s'est développé en France essentiellement après la réforme de la PAZ, afin notamment de réduire les coûts de production. Regroupé avec les autres techniques culturales simplifiées (TCS), il couvre maintenant près de 5 % des terres françaises en grandes cultures. Cette situation est l'aboutissement d'un effort important et partagé des acteurs agricoles nationaux. En France, les avantages agronomiques du semis ont été progressivement établis dès les années 60 par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et par les instituts techniques. Ces résultats ont alors été mis en avant et vulgarisés par des associations, par les organismes consulaires agricoles, ainsi que par le ministère en charge de l'agriculture. A titre d'exemple, les chambres d'agriculture de l'Indre et Loire, des Landes, de la Meuse et de l'Oise collaborent activement à l'appui et au suivi des agriculteurs pratiquant le « zéro labour ». La chambre d'agriculture du Tarn a développé un outil de conseil et d'appui au semis direct. Dans le cadre de la réforme de la PAZ, des mesures agroenvironnementales

permettent d'aider les agriculteurs qui souhaitent adopter les techniques de travail du sol simplifié. En 2002, ces mesures représentaient près de 6 % des contrats agroenvironnementaux signés entre l'État et les agriculteurs. L'ensemble de ces efforts laisse entrevoir un développement important du semis direct. Il est à noter, cependant, que certains aspects techniques liés au semis direct, notamment la maîtrise des mauvaises herbes et l'utilisation accrue d'herbicide qu'il a souvent entraînée, restent encore à améliorer, notamment dans le cadre d'objectifs environnementaux. D'une façon générale, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales s'est saisi depuis longtemps de tout le potentiel agronomique et environnemental de la technique de semis direct, et participe aujourd'hui activement à son développement, notamment par les mesures agroenvironnementales. Dans une perspective plus globale, le ministère considère que les techniques culturales simplifiées ont toute leur place dans le développement d'une agriculture durable, respectueuse des ressources naturelles, et moins consommatrice d'énergie fossile. A ce titre, l'INCA vient de montrer que le semis direct permettrait un stockage additionnel dans les sols agricoles français d'environ un demi-million de tonnes de carbone par an. Outre leurs bénéfices agronomiques, ces nouveaux stocks de carbone peuvent participer à l'effort de stabilisation des émissions de gaz à effet de serre et aux engagements de la France dans le cadre du protocole de Kyoto.

Données clés

Auteur : [M. Éric Besson](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8543

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 31 mars 2003

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4876

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2695